

de président du comité. Je ne vois pas pourquoi il s'indigne tant. Peut-être est-ce parce que le service postal ne lui a pas livré la lettre. Quoi qu'il en soit, je vais lui dire ce qu'on m'a fait savoir.

On m'a fait savoir qu'hier un agent du Bureau des négociations commerciales a remis à mon ami la lettre dans une enveloppe et mon ami l'a remise...

Le sénateur Stewart: «L'a remise», vous dites?

Le sénateur Murray: Oui, il a remis la lettre dans une enveloppe à mon ami et mon ami l'a remise au greffier du comité. L'agent du Bureau des négociations commerciales a remis en même temps une copie de la lettre au greffier du comité. En fait, la lettre que j'ai en main est adressée à l'honorable John Stewart, mais elle porte la mention suivante: «c.c. M. Patrick Savoie, greffier du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères».

Tout peut arriver. L'honorable sénateur n'a peut-être pas ouvert l'enveloppe. Peut-être la lettre a-t-elle été égarée. De toute évidence, il ne l'a pas. De toute évidence, c'est la première fois qu'il en entend parler.

Le sénateur Stollery: Ça va de mal en pis.

Le sénateur Murray: Je le regrette, mais je ne comprends pas pourquoi il s'offusque tant de ce que je dépose le document lors du débat en troisième lecture? Ce n'est pourtant pas un document si offensant ou incendiaire...

Le sénateur Perrault: Quand s'est-il trouvé sur son bureau?

Le sénateur Stollery: C'est comme le reste du débat.

Le sénateur Murray: ... il s'agit d'une réfutation, de la part du gouvernement, d'un témoignage que le comité a entendu hier. J'estime que la Chambre et le pays ont droit à des renseignements de ce genre. C'est pourquoi je les consigne au compte rendu. Franchement, je trouve tout à fait ridicules les interventions et l'indignation des honorables sénateurs.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je n'irai pas plus loin. Le leader du gouvernement au Sénat dit maintenant que c'est de son propre chef qu'il veut saisir le Sénat de ces renseignements. Je ne m'oppose pas à cette façon de procéder. J'ai soulevé ma question de privilège. Le compte rendu est clair. Force m'est de constater qu'il m'est impossible d'améliorer l'idée que se fait l'honorable leader du gouvernement des valeurs parlementaires.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suppose qu'il n'y a plus de questions.

Avez-vous fini, sénateur Murray?

Le sénateur Murray: Non. Je me suis assis parce que...

Le sénateur Frith: Au sujet de cette lettre, mettons les points sur les i.

Le sénateur Murray: Je n'ai pas terminé mon discours.

Le sénateur Frith: Il s'agit d'un rappel au Règlement.

Au sujet de ce qu'il faut faire à propos du dépôt de cette lettre, je crois comprendre que le leader du gouvernement au Sénat a du mal à voir pourquoi le président et les membres du comité s'opposent si vivement à ce qu'il tente de déposer, en troisième lecture du projet de loi, une lettre qu'on a adressée au président du comité, mais qu'il n'a pas reçue, une lettre que

le comité n'a pas examinée et qu'il est dans l'impossibilité d'examiner maintenant. Si nous devons poursuivre...

Le sénateur Stollery: Parce qu'en fait nous avons été raisonnables.

Le sénateur Frith: ... comme nous nous sommes engagés à poursuivre...

Une voix: Je ne l'ai jamais vu!

Le sénateur Frith: ... il a été impossible au comité de régler cette question. Nous avons réagi de cette façon parce que nous avons beaucoup travaillé à ce comité. Nous avons travaillé neuf à dix heures par jour—mais cela ne fait rien, nous avons compris qu'il fallait le faire; je ne me plains pas et je ne cherche pas à me faire plaindre. Ce fut une expérience instructive et intéressante. Cependant, le rapport du comité était fondé sur les témoignages que celui-ci a recueillis. A partir de ces témoignages, comme l'indique le rapport «sur les témoignages que nous avons reçus», nous avons encore travaillé de longues heures pour préparer un rapport. Nous avons terminé ce rapport, nous l'avons adopté à l'unanimité et nous l'avons communiqué au Sénat comme base pour la troisième lecture. Ce rapport a été adopté. Nous estimions que le rôle du comité était terminé.

Si, maintenant, à la troisième lecture, un honorable sénateur veut non pas critiquer le rapport, mais remettre en question les témoignages, je ne vois rien à redire à ce que quelqu'un parle des témoignages que nous avons reçus.

Le sénateur Murray: Mais il ne peut les réfuter?

Le sénateur Frith: Non, il ne s'agit pas de cela. Assurément, il peut faire ce que vous avez finalement tenté de faire. J'essaie simplement d'expliquer pourquoi nous étions inquiets. C'est parce que nous sommes maintenant confrontés aux témoignages que nous avons entendus en comité.

Vous avez effectivement demandé une explication. Voulez-vous l'entendre?

Le sénateur Murray: Je ne pense pas en avoir demandé une.

Le sénateur Frith: Si, vous avez dit «je ne comprends pas».

Le sénateur Murray: Ce n'est pas une demande d'explication.

Le sénateur Frith: Oh, je vois. Très bien.

Le sénateur Perrault: Ils se complaisent dans leur ignorance.

Le sénateur Frith: Je vois maintenant combien vous avez l'esprit obtus à ce sujet, mais je voudrais que cela figure au compte rendu—même si cela vous assomme.

Donc, honorables sénateurs, dans des circonstances normales, le comité dirait à ce stade que, puisque nous ne pouvons pas remettre en question ce document comme nous avons pu interroger son auteur quand il a comparu devant nous,...

Une voix: Je ne l'ai pas vu!

Le sénateur Frith: ... pour traiter cette question d'une façon normale nous ne pouvons que dire qu'il est parfaitement approprié que le leader soulève ce point. Nous devons maintenant envisager de proposer que le projet de loi ne soit pas adopté en troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité...